



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

**DÉCISION**  
**N° 2010-12-01**

**Objet : demande d'attribution de subvention pour la construction d'une déchèterie sur la commune de Bois d'Arcy auprès du Conseil Régional d'Ile de France.**

**Le bureau,**

**légalement réuni sous la présidence de M.de Mazières le 02/11/2010,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art L 5211-10

**Vu** la délibération N° 2010.01.05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour solliciter toute subvention sur des opérations suivies par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme ;

**Considérant** que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'engage dans un projet de construction d'une déchèterie sur la commune de Bois d'Arcy visant à améliorer la gestion des déchets des habitant des communes adhérentes ;

**Décide**

**Article 1** - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

**Article 2** - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions qui seraient conclues pour le versement de cette subvention ;

**Article 3** - que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

**Article 4** - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **10.5 JAN 2011**

Le Président

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

